

DÉCISION DE LA COMMISSION**du 12 juillet 1977****modifiant la décision 73/416/CEE relative au comité consultatif du lait et des produits laitiers****(77/465/CEE)**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

considérant qu'un comité consultatif du lait et des produits laitiers a été créé par la décision 64/435/CEE de la Commission du 20 juillet 1964 ⁽¹⁾, dont le texte a été remplacé par les décisions 70/290/CEE du 15 mai 1970 ⁽²⁾ et 73/416/CEE du 31 octobre 1973 ⁽³⁾;

considérant qu'une nouvelle modification du texte se révèle nécessaire,

DÉCIDE :

Article premier

L'article 3 de la décision 73/416/CEE est modifié comme suit :

« Article 3

1. Le comité comprend quarante-huit membres.
2. Les sièges sont attribués comme suit :
 - quatorze aux producteurs de lait et de produits laitiers,
 - sept aux coopératives de lait et de produits laitiers,
 - trois aux coopératives utilisatrices de lait et de produits laitiers,
 - quatre aux industries transformatrices de lait et de produits laitiers,
 - trois aux industries utilisatrices de lait et de produits laitiers,
 - six au commerce du lait et des produits laitiers,
 - cinq aux travailleurs agricoles et de l'alimentation,
 - six aux consommateurs. »

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 12 juillet 1977

Fait à Bruxelles, le 12 juillet 1977.

Par la Commission

Finn GUNDELACH

Vice-président

⁽¹⁾ JO n° 122 du 29. 7. 1964, p. 2049/64.

⁽²⁾ JO n° L 121 du 4. 6. 1970, p. 24.

⁽³⁾ JO n° L 355 du 24. 12. 1973, p. 28.